

FILIÈRE VILLE-HÔPITAL Urgences du CH Épinal

Guide des étapes à suivre pour adresser vos patients

CRITÈRES D'INCLUSION



Douleurs abdominales, en cas de suspicion de :
pathologie lithiasique, appendicite, diverticulite, sigmoïdite, colique néphrétique, pyélonéphrite.



Traumatisme crânien
sous anticoagulants et/ou antiagrégants.



CRITÈRES D'EXCLUSION



Présence de signes de détresse :
adressage via SAMU

- Problématique de maintien à domicile difficile
- Pathologie psychiatrique
- Patient dont le motif de recours entre dans le cadre d'une filière d'accueil du SAU d'Épinal : AVC, douleurs thoraciques, traumatologie, IMV, filière immunodéprimés, agitation, filière carcérale, AES, odontologie, gynécologie.



Adressage des patients vers le SAU selon les modalités habituelles.



Contacter l'IOA pour valider l'inclusion dans la filière Ville-Hôpital et prévenir de l'arrivée du patient au 03 29 68 39 05.

Votre patient peut être adressé dans la filière ville-hôpital !

Les étapes à suivre :

- 1 Remplir la [fiche d'adressage](#) de manière exhaustive.
- 2 Joindre l'ordonnance des traitements en cours (ne pas oublier les dernières modifications!) + derniers examens (bio, imagerie, CR spécialiste, CR hospitalisation).
- 3 Faire les **ordonnances** de biologie et d'imagerie pour la filière ville-hôpital.



Remettre l'ensemble des documents au patient (la fiche + les CR + les ordonnances) et les envoyer par mail au SAU à : sec.urgences@ch-ed.mssante.fr
Envoyer l'ordonnance d'imagerie à : sec.imagerie@ch-ed.mssante.fr